

FRAMELIRIS

Communiqué de Presse, le 13 mai 2011

« La Société FRAMELIRIS, 14 avenue de Messine, 75008 Paris, détient actuellement 49,65% du capital de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS, représentant 44,52% des droits de vote, sur la base du communiqué NYSE de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS en date du 15 avril 2011.

La SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS est actuellement en redressement judiciaire. En sa qualité de premier Actionnaire de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS, FRAMELIRIS entend participer activement au redressement de cette Société, en proposant un plan de continuation alternatif à celui qui sera proposé par la direction actuelle de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS.

Le 21 mai 2011, FRAMELIRIS acquerra des droits de vote double qui lui feront franchir le seuil de 2% visé à l'article 234-5 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. La Société FRAMELIRIS détiendra alors 49,65% du capital et 61,61% des droits de vote. Elle sera alors tenue de réaliser une offre publique d'achat sur les actions de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS sans présumer le cas échéant des évènements qui se produiront dans le cadre de la procédure collective de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS avant le 21 mai 2011.

Le prix de l'offre publique sera déterminé sur la base d'une approche multicritères tenant compte des caractéristiques de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS. »